

"Le plan Schuman-Monnet (1)" dans Internationale Spectator (14 mai 1950)

Légende: Le 14 mai 1950, la revue néerlandaise Internationale Spectator analyse en détail la proposition du ministre français des Affaires étrangères Robert Schuman sur la mise en commun du charbon et de l'acier en Europe.

Source: Internationale Spectator. 14.06.1950, n° 12. 's-Gravenhage: Het Nederlandsch Genootschap voor Internationale Zaken. "Het Plan Schuman-Monnet (1)", auteur:H.Chr.S. , p. 9-13.

Copyright: (c) Traduction CVCE.EU by UNI.LU

Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Consultez l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL:

http://www.cvce.eu/obj/le_plan_schuman_monnet_1_dans_internationale_spectator_14_mai_1950-fr-a0691851-fa01-4cd4-a900-f85db4484d1f.html



Date de dernière mise à jour: 05/07/2016

Le Plan Schuman-Monnet (1)

Le 9 mai dernier, le ministre français des Affaires étrangères, Maurice Schuman, a rendu public le projet d'exploitation conjointe de l'industrie du charbon et de l'acier de France et d'Allemagne de l'Ouest sous la conduite d'une haute autorité supranationale. Ce projet était également ouvert à d'autres pays ouest-européens, à savoir la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Italie. À l'issue des pourparlers préliminaires, tous – à l'exception de la Grande-Bretagne – ont accepté cette invitation française, et la conférence sur ce projet débutera sous peu. En Europe de l'Ouest, cette proposition française positive agite les esprits en raison de ses conséquences politiques et économiques pour la région concernée, notamment en relation avec la question toujours en souffrance des relations franco-allemandes.

Cette situation invite à se pencher non seulement sur des considérations d'ordre général, mais aussi sur quelques données factuelles, qui pourraient avoir de l'importance pour le contexte et la réalisation du Plan Schuman, dont on peut dire que Jean Monnet, le commissaire du «Plan d'équipement et de modernisation» français, est le père spirituel.

*

La tâche de la haute autorité proposée serait de: 1) moderniser la production; 2) améliorer la qualité; 3) approvisionner les marchés français, allemand et des pays voisins en charbon et en acier à des conditions identiques; 4) développer une organisation commune d'exportation; 5) adapter les relations de travail et les conditions salariales pour les ouvriers des industries citées; 6) adapter les tarifs de transport.

Ces objectifs doivent être atteints en premier lieu par l'application d'un plan de production et d'investissement ainsi que par la mise en œuvre d'un mécanisme d'alignement des prix et d'un fonds de reconversion pour la rationalisation de la production. L'établissement de la «haute autorité» n'affecterait en rien le statut de propriété des entreprises compte tenu des compétences de l'Autorité internationale de la Ruhr et des obligations imposées à l'Allemagne, aussi longtemps qu'elles existeront.

La haute autorité ne dirigera l'ensemble des entreprises que pour ce qui est des principes généraux d'exploitation et de l'utilisation des produits. La direction quotidienne conserve son entière autonomie. Le «pool» concerne exclusivement la production de charbon et d'acier, et non les industries transformatrices du bassin de la Ruhr, de Rhénanie, de Westphalie, de la région de la Sarre, de Lorraine et du bassin houiller du Nord de la France. Un tribunal d'arbitrage est également prévu pour les cas douteux. **La ligne directrice est le critère de prospérité économique générale et non la protection des prix et l'augmentation des profits pour les cartels économiques privés.**

*

La France sent toujours sa sécurité menacée par une propriété allemande de l'industrie de la Ruhr, y compris s'il s'agit d'une propriété allemande nationalisée. Il lui fallait un contrôle, à savoir un contrôle des investissements, par l'intermédiaire de l'Autorité internationale de la Ruhr.

Aujourd'hui qu'il est clair qu'une nouvelle émancipation (ouest-)allemande va avoir lieu pour des motifs liés à la situation politique générale dans le monde – et cela fait déjà «parler les pierres» dans le monde économique – le contrôle au sens direct va devenir lettre morte. Le Plan Schuman permettrait à nouveau, indirectement, un contrôle (conjoint) sous la forme d'une cogestion.

Une des premières conséquences est que le gouvernement français a laissé passer sans mot dire la date limite du 15 mai pour s'opposer à l'application de la loi n° 75, qui confie à l'Allemagne de l'Ouest le pouvoir de décision sur la propriété de l'industrie de la Ruhr. En outre, puisque tout indique qu'une augmentation demandée par les Anglo-Américains de la production allemande d'acier – 11,1 millions de tonnes par an – ne pourra pas être empêchée (couverture de la pénurie de dollars et contribution possible à la défense ouest-européenne), la France aurait son mot à dire également dans cette question d'importance vitale.

La réponse de Schuman à la question de savoir si son plan changera le niveau de production de l'industrie sidérurgique ouest-allemande ne laisse aucun doute à ce sujet.

- Pas pour le moment. Tout dépendra de l'évolution des choses. Il faut se placer du point de vue économique et ne pas oublier la raison des interdictions actuelles. Cette raison ne sera plus la même que dans le passé, où elle exprimait la méfiance et la nécessité du contrôle, quand il s'agira d'une entreprise commune.

Le principal aspect du Plan Schuman est un programme de paix avec l'Allemagne sur la base d'une coopération économique, d'une politique commerciale extérieure commune et du contrôle du potentiel de guerre allemand.

Troisième puissance?

L'idée d'un nouveau noyau de pouvoir européen qui pourrait découler du plan n'est pas accueillie sans inquiétude, surtout dans l'hémisphère occidental, car elle est associée à l'émergence d'une troisième puissance entre les États-Unis et la Russie.

À ce propos, le «New York Times» a employé les termes néo-isolationnisme et tendance neutraliste.

Pour les États-Unis, ce serait créer une coquille vide qui aurait besoin d'un contenu. D'autant plus qu'ils sont convaincus que ni l'Europe, ni eux-mêmes, ne peuvent régler séparément les questions du monde occidental et que l'initiative de Schuman détourne provisoirement l'attention du programme d'armement de la communauté atlantique, qu'ils jugent extrêmement urgent.

Le plan Schuman joue également un rôle dans l'adoucissement de l'opinion publique française par rapport aux décisions de Londres.

Les déclarations récentes d'Adenauer à propos de cette troisième puissance méritent d'être examinées de près.

Une influence politique de l'Allemagne suppose une politique étrangère propre à l'Allemagne, avec nécessairement une face orientale et une face occidentale. Dernièrement, Adenauer a mis en exergue le fait que c'est le cours des événements qui décidera de la mesure dans laquelle l'Europe serait un ciment pour la paix. **Il faudrait connaître l'avenir pour savoir si cette Europe serait ou non plus étroitement liée aux États-Unis.**

À la question: élargissement immédiat du champ de coopération économique à d'autres pays européens ou limitation pour l'instant à un essai franco-allemand, il répond: «Ce n'est pas une question de **principe**. Il est clair que l'objectif principal demeure l'unité européenne. Mais en attendant, les événements des dernières années ont montré qu'il valait mieux aller du particulier au général. Il me paraîtrait inapproprié de commencer avec des ambitions trop universelles.»

En outre, Adenauer est catégoriquement opposé à une adhésion au Pacte atlantique, ce qu'il a encore souligné en déclarant le soir du 24 mai à des journalistes belges que le plan ne devait pas aboutir à une domination par un groupe de puissances. La question de la troisième puissance, qui était passée à l'arrière-plan après l'échec de la «troisième force internationale» française, revient ainsi au centre des discussions, mais cette fois avec un accent allemand.

Pour la Grande-Bretagne, il s'agit de briser l'ancienne opposition franco-allemande et, avant tout, de rattacher le nouvel ensemble à la communauté atlantique. Il en découle l'idée d'un bloc continental dans une position de médiateur. La Grande-Bretagne rejette absolument cette conception. Mais elle ne pourra amener la France ni aucune puissance européenne à donner la priorité à la communauté atlantique sur l'Europe car sa position de puissance continentale supplémentaire ne lui donne pas suffisamment de poids pour cela et parce que son crédit européen a baissé en raison de son attitude – du reste compréhensible – vis-à-vis de l'ensemble de l'organisation de Strasbourg.

À cela s'ajoute le fait que le plan français a un caractère européen par excellence et qu'il renforce l'esprit de Strasbourg en subordonnant la nouvelle autorité au Conseil de l'Europe.

L'idée de la Grande-Bretagne d'être le maillon par excellence pour intégrer l'Europe à la communauté atlantique et attacher l'Amérique à l'Europe n'est peut-être pas totalement satisfaisante du point de vue américain pour ce qui est du dernier point, elle est pourtant bien réelle, puisqu'il est un fait que les États-Unis, malgré leur énorme déploiement de force, ne paraissent pas **encore** à même d'assumer pleinement à tous égards la tâche mondiale de maintien de la cohésion et de conduite universelle. Car la volonté, l'intérêt et l'attention ne suffisent pas. La capacité à atteindre cet objectif **dans la durée** sera décisive.

Position de la Grande-Bretagne

L'Angleterre qui, économiquement, n'est pas tournée en premier lieu vers l'Europe, consentira-t-elle à l'internationalisation de la région de la Ruhr?

1. La Grande-Bretagne s'approvisionne en matières premières (étain, caoutchouc, jute, sisal, cuivre, pétrole) non en Europe mais dans le Commonwealth, avec lequel les liens doivent à tout prix être préservés. 2. L'application à la lettre d'une des conditions de l'industrie allemande, la libre expansion des exportations allemandes, implique la fermeture de certains marchés de l'acier pour la Grande-Bretagne et les autres participants (Amérique du Sud, Turquie, Yougoslavie, bassin méditerranéen oriental). 3. Outre la réduction des ventes de produits britanniques dans des secteurs circonscrits, une diminution de la puissance commerciale britannique dans le monde entier n'est pas exclue, car la vente libre de charbon et d'acier à des prix identiques en Europe n'est pas possible sans Union politique européenne (UPE) et sans convertibilité de la livre sterling. La Grande-Bretagne pourrait donc, par une voie détournée, se retrouver acculée dans une position qui pourrait compromettre la solidité de la livre sterling.

Le gouvernement britannique a fait l'éloge du plan par la bouche d'Attlee et a émis des réserves à son sujet par celle de Bevin. Ces réserves se sont exprimées dans un échange de notes lors des pourparlers préliminaires franco-britanniques.

Le gouvernement français souhaite:

1. Approbation préalable d'une déclaration publique d'accord avec les principes de la déclaration d'origine du 9 mai. Les Français veulent avant tout éviter que leurs propositions se perdent dans un débat académique d'experts. 2. Entente préalable sur un certain nombre de points fondamentaux, notamment pour rendre acceptables pour l'opinion publique de chaque pays les sacrifices individuels à court terme nécessaires dans l'intérêt général à long terme. 3. Reconnaissance que les intérêts de la paix et du progrès économique seront renforcés par un regroupement des industries du charbon et de l'acier d'Europe sous une autorité internationale, ce qui ne peut apparaître que si la forme de cette autorité est fixée.

Même s'il n'est pas avantageux pour la Grande-Bretagne que des voix s'élèvent dès à présent pour lui reprocher et même l'accuser de faire concrètement obstacle à l'organisation européenne, la situation serait beaucoup plus désavantageuse si les Britanniques participaient d'abord pour devoir ensuite se retirer. Pour ce qui est des premiers reproches, ils parviendront à les surmonter, surtout et d'autant plus vite s'ils présentent des arguments auxquels sont sensibles non seulement leur propre peuple, mais aussi d'autres nations.

Nous ne pouvons quand même pas confier les deux industries d'importance vitale pour notre économie à une haute autorité dont nous ne connaissons ni la nature ni les compétences, et qui, de surcroît, est indépendante. Quelles sont les garanties qu'elle n'imposera pas son diktat? Si on nous demande pour quelle raison nous avons buté sur certaines expressions, pourquoi la France se trouve-t-elle sur un communiqué préalable signé en commun? Il ne s'agit pas seulement d'un abandon de souveraineté, si besoin est, pour l'unité européenne. Nous voulons savoir si l'organe, au bénéfice duquel cette démarche importante et lourde de conséquences est entreprise, mérite ce privilège. Tout cela est encore très vague.

Le gouvernement britannique attache beaucoup d'importance à l'évolution que connaîtra l'aide américaine au financement pour l'industrie sidérurgique ouest-européenne.

Les deux premières phases étaient:

- a. Aide pour plusieurs projets nationaux par l'intermédiaire de l'Administration de coopération économique ou de la Banque internationale pour la reconstruction, depuis 1947: 28.600.000 \$ pour cinq entreprises;
- b. Création de liens organiques entre les grandes entreprises de France et d'Allemagne, du Luxembourg et de la région de la Sarre, d'où les tentatives répétées de la «Chase National Bank» d'investir des capitaux dans «Vereinigte Stahlwerke» par l'intermédiaire de groupes sidérurgiques français.

L'aide américaine à l'industrie sidérurgique européenne prendra-t-elle désormais la forme d'un financement officiel de l'intégration et de la rationalisation des bassins de Lorraine et de la Ruhr, avec en complément la création d'entreprises mixtes en Afrique? Quelle forme prendra alors une éventuelle coopération franco-allemande en Afrique sous l'impulsion américaine?

Si la Grande-Bretagne voit dans le Plan Schuman un moyen de continuer à recevoir après 1952 l'aide Marshall sous l'une ou l'autre forme – l'Organisation européenne de coopération économique (OECE) réfléchit à l'élaboration d'une aide économique américaine prolongée à l'Europe – elle sera davantage disposée à participer. La participation britannique dépendra des mandats pour le consortium international et de la composition de ce dernier. La Grande-Bretagne serait prête soit à l'instauration d'une commission gouvernementale des pays participants sans être soumise à ses décisions, à la manière de l'instauration du Conseil de l'Europe et de l'OECE, soit à accepter un autre organe dépourvu de compétence exécutive propre. Les Britanniques sont acculés et la France tente d'en tirer parti en les mettant sous pression.

Concurrence ouest-allemande

La France appréhenderait la concurrence de l'industrie ouest-allemande qui, avec sa meilleure organisation et ses prix inférieurs, pourrait briser l'industrie française.

Qu'en est-il de cette concurrence? Examine-t-on les faits?

En Allemagne de l'Ouest, les charges sociales sont nettement plus faibles qu'en France. Le prix allemand du charbon pour la consommation intérieure est inférieur de 25 % à celui du charbon destiné aux autres pays. En outre, l'indice des prix des matières premières, base de comparaison 1938-1948, n'a pas progressé de plus de 22,9 %. Il faut s'attendre à ce que le parc allemand de machinerie puisse tourner à plein régime avec du matériel moderne dès que des accords étendant la liberté d'action le permettront. Les services commerciaux allemands ont étudié les possibilités sur chaque marché avec la plus grande attention. Une grande action de propagande en témoigne, avec p. ex. une publication telle que «der Exportmarkt», éditée en quatre langues par Vogel Verlag, Cobourg, et «Übersee Post» de Hermann Reisner, de Nuremberg.

Généralement parlant, les coûts de production inférieurs en Allemagne de l'Ouest ne sont pas la conséquence d'un niveau de vie inférieur mais de charges plus faibles pesant sur l'industrie. L'exemption du paiement direct d'impôts est presque toujours octroyée en raison de la priorité accordée au développement des exportations. Une différence de prix mais aussi de qualité est perceptible. Si l'industrie française ne pouvait se défendre que par une baisse du prix de revient obtenue par une réduction de la quantité ou/et de la qualité des matières premières, ceci aboutirait inéluctablement à une perte de marchés étrangers, avec toutes les conséquences qui en découleraient. D'où l'appel à un effort commun des organes professionnels et des pouvoirs publics pour éviter que les industries menacées par la concurrence ne cherchent leur salut dans une telle politique. Le marché intérieur français a rétréci par rapport à l'avant-guerre. La libération des échanges commerciaux dans le cadre de l'OECE augmentera la pression étrangère sur ce marché réduit alors qu'une partie des anciens marchés de l'Union française risque d'être perdue parce que ces régions peuvent désormais s'adresser directement à des fournisseurs étrangers.

C'est également ce qui explique la volonté de créer une égalité des chances pour tous les produits par une harmonisation des conditions de production et du niveau de vie.

Qu'en est-il en particulier du charbon et de l'acier?

Les chiffres de la production des principaux pays ouest-européens producteurs de charbon et d'acier tels qu'ils figurent dans le second rapport semestriel de l'OECE donnent pour 1949 une production totale de charbon de 420 millions de tonnes (États-Unis, 434 millions de tonnes, avec des grèves qui ont eu un impact sur ce résultat) et une production d'acier de quelque 42 millions de tonnes (États-Unis, 70,6 millions de tonnes). L'année dernière, l'Allemagne de l'Ouest a produit plus d'acier que la France (région de la Sarre non comprise): novembre 1949: 765 000 tonnes - 723 000 tonnes; décembre 1949: 812 000 tonnes - 792 000 tonnes; janvier 1950: 907 000 tonnes - 772 000 tonnes; février 1950: 899 000 tonnes - 722 000 tonnes; mars 1950: 1 015 000 tonnes - 475 000 tonnes (grèves prolongées).

Depuis la fin de la guerre, les différentes questions liées au charbon et à l'acier ont davantage opposé que rapproché la France et l'Allemagne de l'Ouest.

La France importe de grandes quantités de charbon de la région de la Ruhr (en moyenne 338 000 tonnes par mois en 1948, contre en moyenne 437 000 tonnes par mois en 1938; en moyenne 656 580 tonnes par mois en 1949; 604 100 tonnes en janvier 1950; 553 900 tonnes en février 1950; 586 000 tonnes en mars 1950. À mesure que les livraisons en provenance de la région de la Ruhr augmentent, celles en provenance des États-Unis diminuent (285 000 tonnes en janvier 1950, aucune livraison en février et en mars 1950, contre une moyenne mensuelle de 747 100 tonnes en 1948). La France, et surtout la région de la Sarre, fournissent également du charbon à l'Allemagne de l'Ouest en vertu d'accords commerciaux: 3 400 000 tonnes en 1948 et 4 150 000 tonnes en 1949.

Contrairement à l'avant-guerre, la France ne fournit presque pas de minerai de fer à l'Allemagne de l'Ouest.

L'industrie métallurgique française ne trouve pas assez de coke en France, mais elle dispose d'importantes réserves de minerai de fer à faible teneur susceptible d'être extrait à faible coût (réserves estimées à \pm 7 milliards de tonnes). La sidérurgie française est dépendante du coke de la région de la Sarre. L'industrie allemande de la Ruhr l'est, dans une moindre mesure, du minerai de fer de Lorraine.

Entre-temps, la pénurie européenne de combustible de 1945, qui a été une des principales entraves pour ses industries, et qui a été à l'origine de la mise en place d'une commission de distribution, s'est transformée en un excédent de charbon dont l'ampleur est proche de celui des ruineuses années trente.

L'intégration du Benelux dans un éventuel pool franco-allemand du charbon et de l'acier constituera une phase délicate dans la réalisation du plan français.

La position des industries belges concernées est telle que la sidérurgie dépasse depuis octobre 1947 le niveau d'avant-guerre. (Indice de production, base 1938 = 100: 31 décembre 1947, 133,7; décembre 1948, 142,2).

Cette industrie est essentiellement orientée sur l'exportation et vend de l'acier à un prix inférieur au prix de revient. Les chiffres donnés dans le Bulletin 187 de Fabrimetal, l'organisation belge de la métallurgie, sont éloquentes. Salaire horaire brut moyen: en Belgique 20,50 francs belges, en Allemagne de l'Ouest 15,10 fr. b. Charges sociales: en Belgique 34 % (26 % à charge de l'employeur), en Allemagne de l'Ouest 28 % (18 % à charge de l'employeur). Prix des matières premières: différence au désavantage de la Belgique 85 % pour le charbon gras, 74 % pour le coke fin, 52 % pour le coke brut, 18 % pour la tôle fine de fer (1 mm), 14 % pour le fil machine, 10 % pour l'acier marchand. Ici aussi, la concurrence ouest-allemande se fait sentir, et elle est vive en Suisse et aux Pays-Bas. Il faut encore mentionner la modernisation de la sidérurgie belge pour un montant de 10 300 000 dollars sur les 16 000 000 dollars reçus en 1949 de la Banque internationale, et de la sidérurgie luxembourgeoise pour un montant de 7 500 000 dollars, avec pour conséquence un prix de revient inférieur et une qualité supérieure sur fond de manque de débouchés.

Les possibilités d'exportation pour l'industrie du charbon sont également freinées par la concurrence étrangère, essentiellement française et allemande, cette dernière étant présente en Suisse, en Italie et aux

Pays-Bas.

Il ressort de tout ceci que:

1. La concurrence ouest-allemande est devenue un réel problème pour la France.
2. L'Allemagne de l'Ouest produit d'ores et déjà plus d'acier que la France.
3. Il y a surproduction de charbon et, dans une moindre mesure mais dans une mesure croissante, d'acier.
4. Le centre d'approvisionnement pour la sidérurgie française (charbon) s'est déplacé des États-Unis vers l'Allemagne de l'Ouest.

Conception socialiste

Quelle est la position des socialistes dans les pays concernés par rapport au Plan Schuman? La question est importante car, tant en Europe de l'Ouest qu'en Grande-Bretagne, ce groupe possède un poids politique réel non négligeable, avec des conceptions économiques qui, appliquées à l'échelle internationale, vont au-delà des conditions restrictives associées par Schuman au «pool».

L'ancien ministre français de l'Intérieur, Jules Moch, qui a joué un rôle de premier plan durant les quatre jours de débats du 42e congrès qui se termine de la Section française de l'Internationale ouvrière, pose trois conditions:

a. Accord de la Grande-Bretagne; b. Pour empêcher la constitution d'un trust privé international soutenu par des gouvernements libéraux et catholiques, nationalisation et transfert à une organisation internationale de tous les éléments français et allemands du pool; c. La hausse de la production ouest-allemande ne peut pas entraîner la possibilité pour l'Allemagne de l'Ouest de se réarmer, ni lui donner le droit d'exiger la fin de l'occupation.

En Allemagne de l'Ouest, Schumacher pose quatre conditions:

1. Admission de représentants des associations ouvrières et professionnelles au sein de la délégation allemande; 2. Étude du plan sous l'angle politique et non commercial; 3. Suppression du statut de la Ruhr et de l'Autorité internationale de la Ruhr; 4. Socialisation de l'industrie lourde allemande.

Le point de vue des travailleurs britanniques peut en partie être déduit d'une déclaration du Labour à la conférence de la Commission à Copenhague.

L'organisation doit être intergouvernementale car les gouvernements ne pourraient pas transférer le contrôle sur des industries de base à un organe non représentatif et qui ne repose pas non plus sur l'autorité nationale.

Les socialistes britanniques ont une attitude plus circonspecte, ce qui s'explique en grande partie par leur position britannique.

Généralement parlant, l'opinion dans les milieux socialistes est également favorable parce que le projet est dans la ligne de la planification supranationale. On est toutefois attentif au fait que, tant en France qu'en Allemagne, des cartellistes pourraient être aux commandes.

La constitution économique de l'Europe fait qu'il n'est pas simple d'appliquer la politique américaine anticartel.

La question est de savoir si l'ancienne politique de restriction peut être inconditionnellement rejetée.

À cet égard, il pourrait s'avérer a posteriori que la critique britannique a de grands mérites, dans l'éventualité d'une déception ultérieure liée à une application autre que celle qui avait été envisagée. Le projet demeure néanmoins un pas de plus vers une collaboration internationale plus étroite, dont il est à espérer, à un stade ultérieur, qu'elle ne restera pas limitée au charbon et à l'acier, mais englobera également les éléments tout aussi importants que sont le transport et l'électricité dans une collaboration internationale et éventuellement supranationale sur une base économique.

(À suivre)

* * *

H. Chr. S.